

DECRET N° 2020 / 315, DU 15 JUIN 2020
 portant nomination des Membres du Conseil Supérieur de la
 Magistrature.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
 Vu la loi n° 82/14 du 26 novembre 1982 fixant l'organisation et le fonctionnement
 du Conseil Supérieur de la Magistrature et ses textes modificatifs subséquents ;
 Vu la transmission de l'Assemblée Nationale en date du 05 juin 2020;
 Vu la transmission de la Cour Suprême en date du 03 juin 2020,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés pour
 un mandat de cinq (05) ans, Membres du Conseil Supérieur de la Magistrature :

I- Membres Titulaires

A/ Personnalités désignées par l'Assemblée Nationale :

- ❖ Messieurs :
- ALI MAMOUDA ;
 - ESSOMBA BENGONO Engelbert Alain ;

- ❖ Madame SOPPO TOUTE Marlyse.

B/ Personnalités désignées par la Cour Suprême :

- ❖ Mesdames :
- MEKOULOU Cunégonde Christine, épouse NGOTTY ;
 - FOFUNG NABUN, épouse WACKA ;

- ❖ Monsieur MANGA MOUKOURI Isaac.

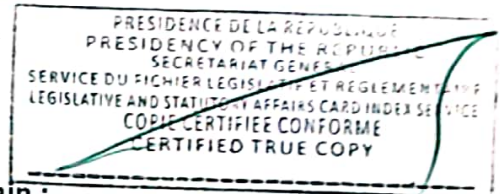
C/ Personnalité désignée par le Président de la République :

- ❖ Monsieur EKONO NNA Albert.

II- Membres Suppléants

A/ Personnalités désignées par l'Assemblée Nationale :

- ❖ Monsieur ABE MIKHAEL NDRA ;
- ❖ Mesdames :
- GONI MARIAM ;
 - NGO ISSI Rolande Adèle.



B/ Personnalités désignées par la Cour Suprême :

- ❖ Madame NTYAM ONDO, épouse MENGUE ME ZOMO ;
- ❖ Messieurs :
 - NJUMBE Ernest NJUMBE ;
 - OUMAROU ABDOU.

C/ Personnalité désignée par le Président de la République :

- ❖ Monsieur AMADOU ALI.

Article 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-



YAOUNDE, le 15 JUIN 2020

